



Procès-verbal

Séance régulière conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau
tenue le **mardi 25 février 2025 à 18 h 30** à la bibliothèque de l'école

Présences :

Parents

- Manon Gagné (s)
- Mélissa Guay
- Isabelle Lavallée
- Brigitte Lavoie
- Lucie Maltais
- Amélie Métayer
- Marisol Michaud
- Isabelle Tremblay
- Mireille Savard

Représentants des élèves

- Amélia Martin
- Raphael Lapointe

Personnel professionnel

- Isabelle Tremblay
- Chloé Girard (s)

(s) : Substitut

Personnel de soutien

- Samuel Guay
- Vanessa Tremblay (s)

Enseignants

- Stéphane Côté
- Julie Dion
- Marie Roy
- Karine Simard (s)
- Frédérique Tremblay
- Gabriel Turcotte
- Esther Villeneuve

Représentante de la communauté

- Aïda Dina St-Laurent

Assistants à la rencontre

- Élise Croteau, directrice
- Dominic Rouleau, directeur adjoint
- Marianne Tremblay, gest. admin.
- Vanessa Tremblay, secrétaire

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

L'ouverture de la séance est faite par madame Lucie Maltais à 18 h 30.

Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que madame Élise Croteau a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 25 février 2025 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué par courrier électronique aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Mireille Savard, et résolu :

CÉ 24-25-041

QUE soit adopté l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- **Report du point 10** : contenus en orientation scolaire et professionnelle (COPS) ;
- **Report du point 12.2.1** : sondage d'appréciation des journées en tenue civile.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. Élections

3.1. Membre parent

CÉ 24-25-042

Madame Élise mentionne que les membres parents substitués du conseil ont été sondés pour occuper le poste vacant. Madame Isabelle Lavallée accepte le mandat jusqu'en juin 2025.

CONSIDÉRANT l'article 55 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que pour le conseil d'une école, une vacance à la suite du départ d'un représentant des parents est comblée, pour la durée non écoulée de son mandat, par un parent désigné par les autres parents membres du conseil ;

CONSIDÉRANT que la direction d'école ou la personne mandatée a vérifié l'intérêt des substitués en poste afin de combler le mandat vacant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lucie Maltais et résolu **À L'UNANIMITÉ** de nommer madame Isabelle Lavallée à titre de membre parent du conseil d'établissement jusqu'en juin 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3.2. Présidence

CÉ 24-25-043

CONSIDÉRANT la démission du conseil d'établissement de la présidente en date du 13 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président ainsi que son remplaçant parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du Centre de services scolaire de Charlevoix ;

CONSIDÉRANT que la direction d'école a vérifié l'intérêt de chaque représentant des parents à occuper l'un ou l'autre des postes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Amélie Métayer appuyé par madame Mireille Savard et résolu **À L'UNANIMITÉ** de nommer madame Brigitte Lavoie à titre de présidente du conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025, et ce à partir de la séance ordinaire du 25 février 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. Adoption des procès-verbaux du 26 novembre 2024 et du 13 janvier 2025

CÉ 24-25-044

Ces documents ayant été transmis préalablement par courrier électronique, une dispense de lecture des procès-verbaux est demandée par madame Élise Croteau.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie Roy, et résolu :

QUE les procès-verbaux des séances du conseil d'établissement du 26 novembre 2024 et du 13 janvier 2025 soient adoptés sans modification.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. Suivi aux procès-verbaux du 26 novembre 2024 et du 13 janvier 2025

5.1. La grille-matières 2025-2026

Madame Élise fait un résumé des derniers développements à ce sujet. Elle énumère sous forme de calendrier les étapes à venir.

L'ensemble des parents ont reçu le document des solutions proposées en contrepartie à la décision de la grille-matières 2025-2026. Ces solutions systémiques ne seront pas des choix, mais des offres compensatoires.

La période de choix de cours a été décalée dû aux derniers événements. Les parents recevront, après la semaine de relâche, la documentation associée.

En terminant le point, monsieur Raphaël Lapointe demande au conseil le vote sur le revote de la grille-matières 2025-2026. Le résultat de ce vote anonyme est le suivant :

Contre : 12

Pour : 6

Il est donc convenu, à la majorité, de statu quo sur la décision de la grille-matières 2025-2026.

6. Période de questions du public

Un public d'environ 60 personnes se présente à la séance. La période de questions est pilotée par madame Brigitte Lavoie. Les questions posées sont les suivantes :

Q : À quel endroit se trouve le libellé qui mentionne que de mettre des seuils minimaux n'est pas permis ?

R : Ce sont des balises inscrites dans le régime pédagogique.

Q : Vous vous adapter aux élèves en échecs, mais qu'est-ce que les élèves doués ont en échange ?

R : Cette décision n'a pas été prise de gaieté de cœur. Elle permet d'offrir un service aux élèves juste et équitable.

Q : Pouvez-vous ajouter une 6e solution ? Soit que les cours de sciences/mathématiques soient offerts lors des journées pédagogiques et/ou soirs ?

R : Il est de notre responsabilité de concevoir des horaires et tâches respectant des conditions organisationnelles et des normes du travail.

Q : En lien avec les solutions, qu'est-ce que vous comptez faire avec les élèves qui n'ont pas les moyens financiers pour participer aux activités ?

R : Un fonds d'aide est toujours accessible à l'école pour ce genre de cas.

Q : L'organisation des plateaux est déjà difficile, est-ce que vous avez pensé à l'organisation des locaux/gymnases dans vos solutions ?

R : Selon l'offre des activités, les plateaux ont été adéquatement réfléchis.

Q : Est-ce de l'orgueil mal placé de la part de la direction ?

R : Toutes les décisions prises sont dans l'intérêt de nos élèves.

Q : Comment se dérouleront les choix des concentrations ?

R : Comme présenté à la séance du 13 janvier dernier, selon des filtres établis. Il n'y aura aucune sélection étant donné que ce sont des concentrations et non des sports-études.

Q : Les paiements des entraîneurs le matin ou le soir, est-ce des avenues possibles ?

R : Dans le respect des contrats de travail et pour l'égalité des chances, ce n'est pas possible actuellement. Il est par contre possible de s'asseoir avec les parents et élèves concernés pour regarder la possibilité d'une exemption au cours d'éducation physique s'il participe à un sport interscolaire ou autre.

Q : Considérant les tenants et aboutissants de la décision, avez-vous du budget pour les dépressions scolaires qui seront engendrées ?

R : J'ai pleinement confiance en nos ressources à l'interne. Il est toujours possible pour les élèves de venir rencontrer l'une de nos intervenantes.

Q : Comment pouvez-vous nous faire croire que les élèves sont au centre de vos réflexions ?

R : (aucune réponse à cette question).

Q : Comment 3 directions de l'extérieur peuvent enlever un droit que des prédécesseurs ont implanté ?

R : (aucune réponse à cette question).

Q : Quel est le problème avec la grille-matière actuelle ?

R : Les différents profils d'élèves occasionnent plusieurs diagonales. Également, plusieurs différents principes sont à prendre en compte lors de l'élaboration d'une grille-matières.

Q : Avez-vous pensé à remettre les sciences et maths ensemble comme avant ?

R : Dans la proposition, c'est ainsi.

Q : Est-ce que l'école de Baie-Saint-Paul a accès aux concentrations et pourquoi ça fonctionne ?

R : Il est difficile de comparer les 2 écoles étant donné plusieurs facteurs.

Q : Quel est le but de la solution #5 ?

R : Le but est de promouvoir nos activités et sports lors des midis et sur les différents plateaux déjà existants. Les élèves sont les bienvenues pour émettre leur idée aux techniciennes en loisirs.

Q : Pourquoi ce sont seulement les élèves de maths/sciences enrichies qui sont touchés ?

R : Le but premier est de régulariser les heures en sciences en prenant compte les heures du programme CCQ.

Q : Avez-vous pensé quel impact cette décision aura sur le décrochage scolaire ?

R : Il n'est pas possible de répondre à cette question.

Q : Comment pouvez-vous penser être toujours compétents pour siéger sur le conseil et diriger ?

R : (aucune réponse à cette question).

7. Représentants des élèves

7.1. Activités : cabane à sucre et Pâques (approbation)

CÉ 24-25-045

La journée de la cabane à sucre se tiendra le 28 mars 2025 sur l'heure du midi. Il y aura de la tire d'érable et de l'animation. La thématique est chemise à carreaux. Il est proposé de faire sortir d'avance les groupes d'adaptation scolaire le midi afin d'éviter la cohue.



Le 17 avril 2025 se tiendra la journée thématique : Pâques. Sur l'heure du midi, il y a aura des activités et une chasse aux cocos. La thématique vestimentaire est couleurs pastel.

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Maltais d'approuver les activités : cabane à sucre et Pâques.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2. 5 km du Plateau (approbation)

CÉ 24-25-046

Le 5 km du Plateau est une tradition chaque année. Les représentants des élèves proposent des choix de dates : 8,9 ou 15 mai. Comme il y a un examen le 8 mai en avant-midi, il est convenu de choisir le 9 mai. La formule est la même que l'an dernier, soit tout l'après-midi.

IL EST PROPOSÉ par madame Frédérique Tremblay d'approuver le 5 km du Plateau le 9 mai 2025.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

8. Contenus obligatoires en sexualité 2024-2025 (approbation)

CÉ 24-25-047

Le document « contenus obligatoires en sexualités 2024-2025 » ayant été transmis d'avance à tous les membres, Madame Élise en fait un bref résumé. Elle mentionne que le tableau est divisé par thèmes et niveaux touchés.

Les membres parents soulèvent qu'il est apprécié de recevoir un courriel lorsque le sujet est abordé en classe afin d'être préparé à la maison.

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Maltais d'approuver les contenus obligatoires en sexualité pour l'année 2024-2025.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

9. Budget annuel 2024-2025 (adoption)

CÉ 24-25-048

Madame Marianne Tremblay présente les modifications au budget annuel considérant le gel budgétaire. Le Centre de services scolaire à un déficit de 593 632 \$. De ce montant, l'école secondaire du Plateau se voit remettre la somme de 7 500 \$. Il est précisé que de ce montant, aucun service à l'élève n'est touché.

CONSIDÉRANT qu'une modification au budget initial après son adoption devrait faire l'objet d'une nouvelle adoption ;

EN CONSÉQUENCE, le budget annuel de l'école à l'origine adoptée est resoumis en adoption étant donné des changements significatifs.

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Tremblay d'adopter le budget annuel de l'école.

ADOPTER À L'UNANIMITÉ.

10. Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COPS)

Ce point est reporté la prochaine séance.

11. Sortie au Salon du livre de Québec le 9 avril 2025 (approbation)

CÉ 24-25-049

Le 9 avril 2025 à Québec, un total de 88 élèves aura la chance de participer à une sortie au Salon du livre. Cette sortie est imputée dans le budget de la culture à l'école. Aucuns frais ne sont chargés aux parents à l'exception des élèves qui veulent faire l'achat de livre.

IL EST PROPOSÉ par madame Mireille Savard d'approuver la sortie au Salon du livre de Québec le 9 avril prochain.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

12. Sujets d'information

12.1. Présidence

Aucun point.

12.2. Direction

12.2.1. Sondage d'appréciation des journées en tenue civile

Ce point est reporté.

12.2.2. Le Triathlon scolaire de la Virée Nordique le 26 février 2025

Un total de 63 élèves a participé à l'activité. La formule est à revoir quant au moment choisi, étant donné la fin d'étape.

12.2.3. Voyage à New York



Le voyage à New York a été approuvé en conseil d'établissement lors de la première séance de l'année scolaire. Malgré les conditions économiques actuelles, le voyage est maintenu.

Toutefois, si les parents désirent annuler le voyage de leur enfant, la politique d'annulation s'applique.

12.3. Comité de parents

Lors de la dernière séance, des discussions sur le conseil d'établissement de l'ESDP ont eu lieu.

La fédération des comités de parents offre du support à tous les parents. De ce fait, il est possible d'interpeller le Centre de services scolaire au besoin.

12.4. Comité EHDAA

Les sujets abordés lors de la dernière rencontre du comité sont les suivants :

- Code de validation des élèves ;
- Service offert ;
- Politique sur la gestion des services ;
- Présentation et capsules en lien avec les plans d'intervention.

Madame Julie Dion précise que la classe Accès travaille l'autonomie des élèves.

12.5. Personnel enseignant

Aucun point.

12.6. Personnel de soutien

Aucun point.

12.7. Personnel professionnel

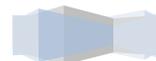
Aucun point.

13. Sujet divers

13.1. Démission

La question suivante est soulevée :

À qui revient le pouvoir si les membres du conseil d'établissement démissionnent ?



Madame Élise fera des vérifications à ce sujet.

14. Levée de la séance

CÉ 24-25-050

Tous les sujets ayant été traités, il est proposé par madame Isabelle Tremblay et résolu :

QUE la séance soit levée à 20 h 48.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Madame Brigitte Lavoie
Présidente

Madame Élise Croteau
Directrice

